



VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL ELECTIONS FEDERALES DU DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée le 20 octobre 2019 afin de procéder à l'élection :

- des députés au Conseil national
- des députés au Conseil des Etats

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isolements.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

Le dimanche 20 octobre 2019 de 9H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23.

Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 14 octobre 2019, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

ELECTION AU DEUXIEME TOUR

En cas de ballottage pour l'élection au Conseil des Etats, l'élection au second tour aura lieu selon le même principe.

- Le bureau de vote du Casino sera alors ouvert selon le même horaire le dimanche 3 novembre 2019
- Le dépôt au guichet de la police municipale pourra se faire dès le lundi 28 octobre 2019 **jusqu'au jeudi 31 octobre 2019 à 17 heures**, le vendredi 1^{er} novembre étant un jour férié.

LA CHANCELLERIE

Sion, septembre 2019